TotalEnergies Marketing France
Immeuble "Le Spazio"
562, Avenue du Parc de l'Ile
92000 NANTERRE
TEL: 01.41.35.40.00 - FAX: 01.41.35.73.73

AIRE DE LIMOURS
BRIIS-SOUS-FORGES

AUTOROUTE A10
SENS BORDEAUX /PARIS

91640 BRIIS-SOUS-FORGES
91640 JANVRY

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION EVENTUELLE D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

CERFA 14734*03

DATE: 01/09/2021	CONTROLE: R. GENET
ECHELLE:	DESSINE:

NF 59 788

PIECE 1A

REP	DATE	MODIFICATIONS	DESSINE PAR	CONTROLE PAR

una|a
Architecte - Gilles Dehareng
Chaussée de Waterloo 715 bte 38
1180 BRUXELLES
T +32 (0)2 347 08 89 - F +32 (0)2 347 09 89
Email gilles.dehareng@unaa.eu

ARCHICAD V. 24

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Renouvellement de l'aire de Limours Briis-sous-Forges (A10 sens Province-Paris) sur les communes de Janvry (91640) et Briis-sous-Forges (91640) dont refonte du parc de stationnement VL / BUS et création d'un champ photovoltaïque de 1500 m² (sur toiture du bâtiment et sur l'auvent du parking bus).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : TotalEnergies MARKETING FRANCE

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : PERICHON Eric, chef du service construction

RCS / SIRET : 5 3 1 6 8 0 4 4 5 0 0 0 2 4

Forme juridique : SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire : Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc.	Installation d'un champ photovoltaïque de 1500 m² répartis sur les toitures du bâtiment et celle de l'auvent du parking bus, d'une puissance globale de 326 kWc. Photovoltaïque Toitures bâtiment : 1186,5 m² =258 kWc Photovoltaïque toiture auvent Bus : 313,5 m² = 68 kWc < 250 kWc
41. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Refonte du parc de stationnement VL et Bus avec la création de 169 unités : 160 places VL + 3 places bus + 3 places motos + 3 places caravanes.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste au renouvellement de l'aire de Limours Briis-sous-Forges (Autoroute A10 sens Province-Paris) comprenant :
- le réaménagement complet du parking des véhicules légers et du parking bus avec la création de 169 unités : 160 places VL + 3 places bus + 3 places motos + 3 places caravanes. (en remplacement de 116 VL + 2 Bus + 2 Motos)
- le réaménagement léger du parking des poids-lourds (unités non comptabilisées car nombres équivalentes (78) dans la même périmètre d'emprise
- l'amélioration du flux de circulation VL avec la création d'un rond point
- la création d'un auvent solarisé au niveau du parking bus
- la construction d'un nouveau bâtiment solarisé unique restauration + boutique de 2002 m²
- la démolition des deux bâtiments existants sur l'aire
- la création d'un nouveau bassin d'eau pluviale
- la démolition de l'ancienne station d'épuration du bâtiment restauration
- la construction d'une nouvelle station d'épuration pour le bâtiment unique
- l'aménagement paysager autour du bâtiment et des parkings

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet se situe sur l'aire de Limours Briis-sous-Forges sur l'autoroute A10 sens Province-Paris dans la limite du périmètre sous-concédé et résulte de la réponse à l'appel d'offre lancé en octobre 2020 par Vinci Autoroutes.
Le projet répond aux conditions et exigences de cet appel d'offre.

Les principaux objectifs sont :
- Une labellisation E3C1 du bâtiment
- Une labellisation Biodi(V)strict avec une amélioration ou non dégradation de la moitié des critères par rapport à la situation existante
- de sécuriser les flux véhicules légers et poids lourds ainsi que les cheminements piétons
- La création d'un bâtiment unique avec l'ensemble de l'offre restauration et la boutique. Ce bâtiment sera construit à haute qualité environnementale afin d'atteindre une évaluation Certivea HQE Bâtiment Durable - niveau très performant.
- La remise à niveau des dispositifs d'assainissement avec la construction d'une station d'épuration unique
- La remise à niveau des dispositifs hydrauliques avec la construction d'un second bassin d'eau pluviale
- La mise en place de1500 m² de panneaux photovoltaïques
- Une zone renseignée IRVE 1 et 2 réservée à une future Installation de Recharge pour Véhicules électriques, pour laquelle Vinci réalisera un appel d'offre indépendant.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La période de travaux s'étendra sur 13,5 mois au total, de Mi-Février 2022 à fin mars 2023. Elle comprendra :

- phase 1 (mi-février 22 à mars 22) : création d'une boutique provisoire et aménagement de douches et d'une nurserie dans le bâtiment de restauration existant.
- phase 2 (mars 22 à mi-avril 22) : mise en place des installations de chantier puis création du rond point et d'une raquette de parking VL. Le bâtiment actuel pétrolier sera démoli pour la réalisation d'une plateforme préalable à la construction du nouveau bâtiment unique sur l'aire.
- phase 3 (mi-avril 22 à octobre 22) : construction du nouveau bâtiment unique de l'aire et ses abords notamment l'auvent du parking bus, avec en parallèle, le réaménagement léger du parking PL, la construction de la nouvelle STEP et du nouveau bassin d'eau pluviale.
- phase 4 (novembre 22 à mars 23) : démolition du bâtiment restauration afin de terminer la création du parking VL puis la réalisation de l'aménagement paysager de l'aire.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité du site est existante et maintenue : distribution de carburants, restauration et commerce avec parcs de stationnements.
Notre projet consiste à regrouper l'ensemble de l'activité dans un unique bâtiment central sur l'aire ainsi qu'à la création de places de parking supplémentaires afin d'améliorer la qualité d'accueil et d'éviter les stationnements sauvages.
Par conséquent, notre projet n'impacte pas de manière significative ni le trafic actuel ni le taux de fréquentation du site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'aire est située à cheval sur deux communes à savoir Janvry (zone UG) et Briis-sous-Forges (zone UL), le projet est soumis à :
- Permis de construire pour l'aménagement provisoire du bâtiment restauration, en bâtiment mixte boutique/restauration exploité pendant la durée des travaux
- Permis d'Aménager pour l'aménagement des parkings et la démolition des deux bâtiments existants avec leurs stations d'épuration respectives,
- Permis de Construire pour la construction du bâtiment unique restauration et boutique,
- Déclaration au titre de la loi sur l'eau pour la station d'épuration,
- Porter à connaissance pour la gestion des eaux pluviales suite à des modifications d'un ou plusieurs points de rejet déjà déclarés et ne remettant pas en cause la déclaration initiale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la sous-concession TOTAL	82 540 m²
Superficie de l'emprise des travaux	50 824 m²
Surface ACTIVE actuelle	32 752 m²
Surface ACTIVE projet	31 858 m²
Surface de plancher existant (bâtiment restauration + bâtiment pétrolier)	(895 m² + 1 260 m²) = 2 155 m²
Surface de plancher projet (bâtiment unique restauration + boutique)	2002 m²
Nombre de places de parking actuel	197 places
Nombre de places de parking projet	247 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Aire de Limours Briis-sous-Forges
Autoroute A10 sens Province-Paris
Code postal : 91640

Commune de Briis-sous-Forges
Numéros de parcelles :
27, 37, 45, 49, 50
Section : ZD
+ Domaine Public

Commune de Janvry
Numéros de parcelles :
50 et 76
Section : ZH
+ Domaine Public

Coordonnées géographiques[1] **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ '' _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ '' _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ '' _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ '' _
Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ '' _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ '' _
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	La zone de sous-concession appartenant à la commune de JANVRY fait partie du Parc Naturel Régional « Haute Vallée de Chevreuse ».
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	L'autoroute A10 est couvert par un plan de prévention du bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	2 PPRN inondations : - PPRi de l'Orge et de la Salemouille (partie Janvry), approuvé le 16/07/2017 - PPRi de la Rémarde et de ses affluents (pour les deux communes), en cours d'élaboration.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	La station service de l'aire de Limours Briis-sous-Forges est répertoriée dans la base de données BASOL .
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Zone de répartition des eaux de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Un équilibre des terrassements en déblai et en remblai est recherché. Cet équilibre est réalisable puisque nos nivellements projets sont calés au plus près du niveau du terrain naturel. Pour les structures de chaussée, un apport en matériaux issus de carrières locales est nécessaire.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les potentielles préconisations qui émaneront du diagnostique écologique réalisé par un écologue indépendant seront respectées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	risque retrait gonflement des sols argileux : zone aléa fort
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le réaménagement de l'aire à pour but d'améliorer les flux des véhicules ainsi que de sécuriser les circulations.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	La phase travaux sera une source de bruit mais pas de source de bruit en phase exploitation. Concerné par les nuisances sonores de l'autoroute A10.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	Le projet engendrera des vibrations en phase de construction : vibrations standards de travaux de construction des chaussées. Pas de vibration engendrées pendant la phase exploitation.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Comme actuellement, le site dispose d'un éclairage public des cheminements piétons et des chaussées.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Rejet des eaux pluviales avec régulation par des bassins tampons ==> voir annexe 3 : notice de gestion des eaux.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Traitement des eaux usées par une station d'épuration prévue dans le projet ==> voir annexe 3 : notice de gestion des eaux.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Déchets non dangereux et inertes en phase exploitation. En phase chantier, les déchets générés seront traités par les filières spécialisées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les caractéristiques destinées à réduire le effets négatifs du projet sur l'environnement sont :
- la construction d'un bâtiment à haute qualité environnementale afin d'atteindre une évaluation Certivea HQE Bâtiment Durable niveau très performant.
- Une labellisation E3C1 du bâtiment
- Une labellisation Biodi(V)strict avec une amélioration ou non dégradation de la moitié des critères par rapport à la situation existante
- la remise à niveau des dispositifs d'assainissement avec la construction d'une nouvelle station d'épuration unique.
- la remise à niveau des dispositifs hydrauliques avec la construction d'un bassin d'eau pluviale supplémentaire.
- la diminution de la surface active par rapport à l'état actuel.
- un projet d'aménagement paysage conçu en partenariat avec l'ONF dans un démarche d'ancrage territoriale, de développement de la biodiversité, et d'augmentation du nombre de strates végétales et d'habitat naturel
- Dans le cadre de nos démarches de labellisations, un diagnostique écologique de l'aire sera réalisé par un écologue professionnel dont les préconisations seront intégrés au projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire complété, nous estimons que notre projet ne nécessite pas une évaluation environnementale compte tenu des points suivants:
1- Site existant, activité existante maintenue nécessaire pour le confort des usagers de l'autoroute A10,
2- Projet visant d'améliorer les conditions d'accueil du public ainsi que les aménagements paysagers,
3- Projet visant à rationaliser la surface construite : réduction de la surface active et construction d'un bâtiment unique à haute qualité environnementale,
4- Projet visant à améliorer les rejets d'eau pluviale avec la construction d'un bassin tampon supplémentaire,
5 - Projet visant à rationaliser le traitement des eaux usées avec la construction d'une station d'épuration unique.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 : notice architecturale du projet Annexe 2 : plan masse paysager de l'Office National des Forêts (ONF) Annexe 3 : notice de gestion des eaux

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Nanterre le, 01/09/2021

Signature

GEO-PORTAIL
ECHELLE : 1/30 000°

GEO-PORTAIL
ECHELLE : 1/20 000°

GEO-PORTAIL ET PDM
ECHELLE : 1/4 000°

LE PROJET DE BATIMENT EST SUR
LA COMMUNE DE BRIIS-SUR-FORGES

TotalEnergies

TotalEnergies Marketing France
Immeuble "Le Spazio"
562, Avenue du Parc de l'Ile
92000 NANTERRE
TEL: 01.41.35.40.00 - FAX: 01.41.35.73.73

AIRE DE LIMOURS
BRIIS-SOUS-FORGES

AUTOROUTE A10
SENS BORDEAUX /PARIS

91640 BRIIS-SOUS-FORGES

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION EVENTUELLE D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

PLAN DE SITUATION DU TERRAIN

DATE: 01/09/2021	CONTROLE: R. GENET
ECHELLE: VARIABLE	DESSINE: M. REVEL

NF 59 788 | PIECE 2

REP	DATE	MODIFICATIONS	DESSINE PAR	CONTROLE PAR

una|a
Architecte - Gilles Dehareng
Chaussée de Waterloo 715 bte 38
1180 BRUXELLES
T +32 (0)2 347 08 89 - F +32 (0)2 347 09 89
Email gilles.dehareng@unaa.eu

ARCHICAD V. 24

PHOTOGRAPHIE DE L'AIRE D'AUTOROUTE EXISTANTE GOOGLE STREET VIEW SEPTEMBRE 2020

PIECE 3A

PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE
DATE DE PRISE DE LA PHOTO : SEPTEMBRE 2020

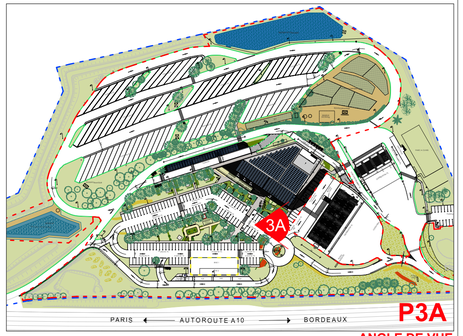

P3A

ANGLE DE VUE

TotalEnergies Marketing France
Immeuble "Le Spazio"
562, Avenue du Parc de l'Ile
92000 NANTERRE
TEL: 01.41.35.40.00 - FAX: 01.41.35.73.73

AIRE DE LIMOURS
BRIIS-SOUS-FORGES

AUTOROUTE A10
SENS BORDEAUX /PARIS

91640 BRIIS-SOUS-FORGES

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION EVENTUELLE D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

PHOTOGRAPHIES ENVIRONNEMENT PROCHE

DATE: 01/09/2021	CONTROLE: R. GENET
ECHELLE:	DESSINE: M. REVEL

NF 59 788 | PIECE 3A

REP	DATE	MODIFICATIONS	DESSINE PAR	CONTROLE PAR

una|a
Architecte - Gilles Dehareng
Chaussée de Waterloo 715 bte 38
1180 BRUXELLES
T +32 (0)2 347 08 89 - F +32 (0)2 347 09 89
Email gilles.dehareng@unaa.eu

ARCHICAD V. 24

PHOTOGRAPHIE DE L'AIRE D'AUTOROUTE EXISTANTE GOOGLE STREET VIEW SEPTEMBRE 2020

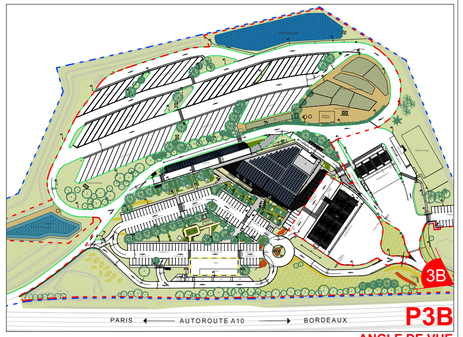

PIECE 3B

PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN
DATE DE L'IMAGE : SEPTEMBRE 2020

TotalEnergies
TotalEnergies Marketing France
Immeuble "Le Spazio"
562, Avenue du Parc de l'Ile
92000 NANTERRE
TEL: 01.41.35.40.00 - FAX: 01.41.35.73.73

AIRE DE LIMOURS
BRIIS-SOUS-FORGES

AUTOROUTE A10
SENS BORDEAUX /PARIS

91640 BRIIS-SOUS-FORGES

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION EVENTUELLE D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

PHOTOGRAPHIE ENVIRONNEMENT LOINTAIN

DATE: 01/09/2021	CONTROLE: R. GENET
ECHELLE:	DESSINE: M. REVEL

NF 59 788 | PIECE 3B

REP	DATE	MODIFICATIONS	DESSINE PAR	CONTROLE PAR

una|a
Architecte - Gilles Deharenq
Chaussée de Waterloo 715 bte 38
1180 BRUXELLES
T +32 (0)2 347 08 89 - F +32 (0)2 347 09 89
Email gilles.deharenq@unaa.eu

ARCHICAD V. 24

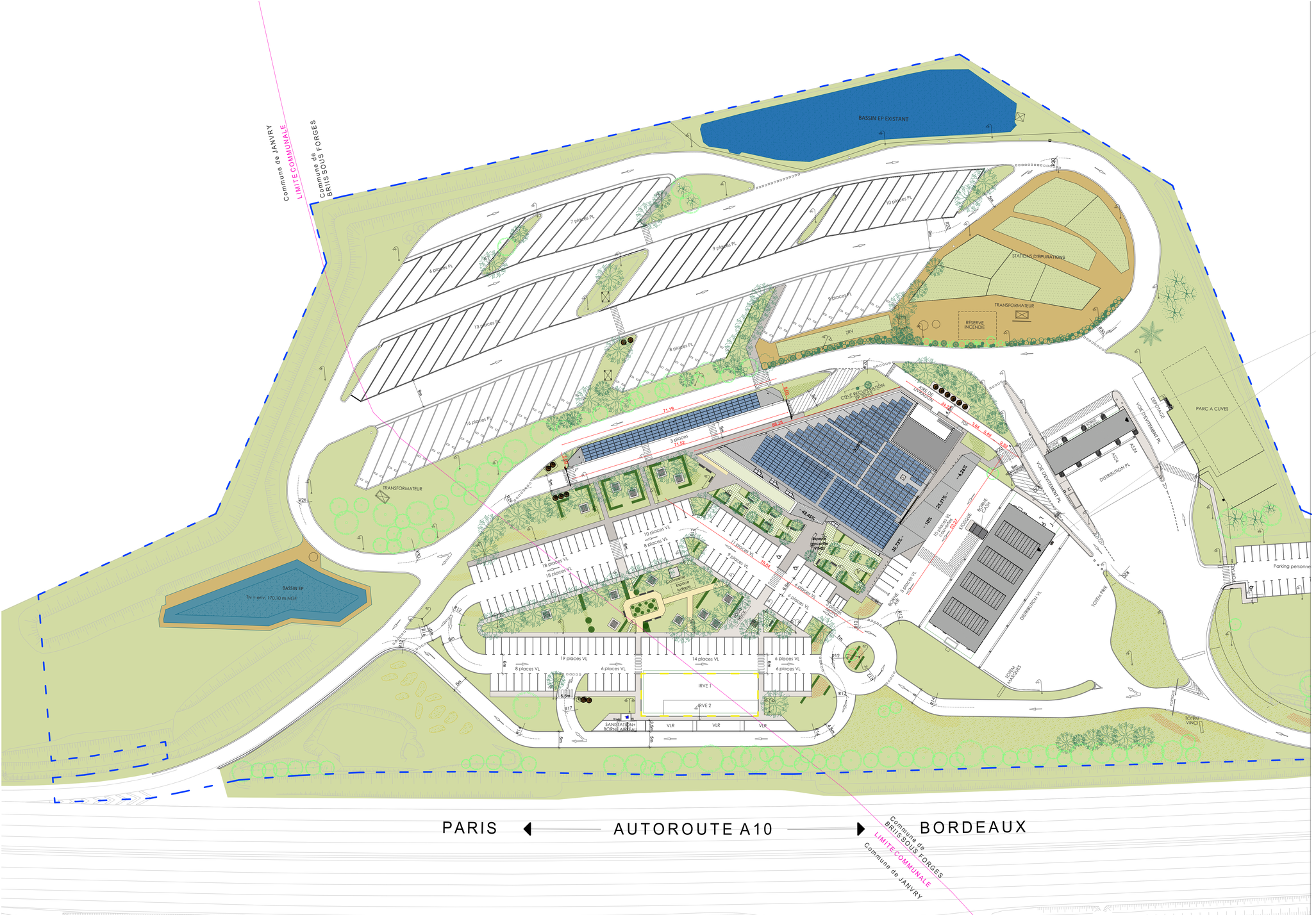

LEGENDE

- PÉRIMÈTRE SOUS-CONCIDE
- PÉRIMÈTRE NON SOUS-CONCIDE
- VOIRIES
- TROTTOIRS BÉTON BALAYÉ
- TROTTOIRS BÉTON DÉSACTIVÉ
- REVÊTEMENT D'ARÉNE
- PAVÉS DRAINANTS
- GRAVILLONS
- BORDURE PLVL MIN. 40cm
- ESPACE VERT
- ESPACE VERT
- ESPACE VERT
- HAIE
- ARBRES

TotalEnergies

TotalEnergies Marketing France
Immeuble "Le Spazio"
562, Avenue du Parc de l'Ile
92000 NANTERRE
TEL: 01.41.35.40.00 - FAX: 01.41.35.73.73

AIRE DE LIMOURS
BRIIS-SOUS-FORGES

AUTOROUTE A10
SENS BORDEAUX /PARIS

91640 BRIIS-SOUS-FORGES
91640 JANVRY

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION EVENTUELLE D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

PLAN DE MASSE PROJET

DATE: 01/09/2021	CONTROLE: R. GENET	NF 59 788	PIECE 4
ECHELLE: 1/500°	DESSINE:		

REP	DATE	MODIFICATIONS	DESSINE PAR	CONTROLE PAR

unala
Architecte - Gilles Dehareng
Chaussée de Waterloo 715 bte 38
1180 BRUXELLES
T. +32 (0)2 347 08 89 - F. +32 (0)2 347 09 89
Email:gilles.dehareng@unao.eu

ARCHICAD V. 24

GEO-PORTAIL

ECHELLE : 1/2500°

DATE DE LA PRISE DU VUE/ 05/08/2018

GOOGLE MAP

DATE DE LA PRISE DU VUE 2021

TotalEnergies

TotalEnergies Marketing France
Immeuble "Le Spazio"
562, Avenue du Parc de l'Ile
92000 NANTERRE
TEL: 01.41.35.40.00 - FAX: 01.41.35.73.73

AIRE DE LIMOURS
BRIIS-SOUS-FORGES

AUTOROUTE A10
SENS BORDEAUX /PARIS

91640 BRIIS-SOUS-FORGES

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION EVENTUELLE D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

ABORDS DU PROJET

DATE: 01/09/2021	CONTROLE: R. GENET
ECHELLE: 1/2500°	DESSINE: M. REVEL

NF 59 788 | PIECE 5

REP	DATE	MODIFICATIONS	DESSINE PAR	CONTROLE PAR

PHOTO AERIENNE 2
1:0,82

una|a
Architecte - Gilles Deharenq
Chaussée de Waterloo 715 bte 38
1180 BRUXELLES
T +32 (0)2 347 08 89 - F +32 (0)2 347 09 89
Email gilles.deharenq@unaa.eu

ARCHICAD V. 24

GEO-PORTAIL

géoportail

NATURA 2000

AIRE D'AUTOROUTE
LIMOURS-BRIIS-SOUS-FORGES

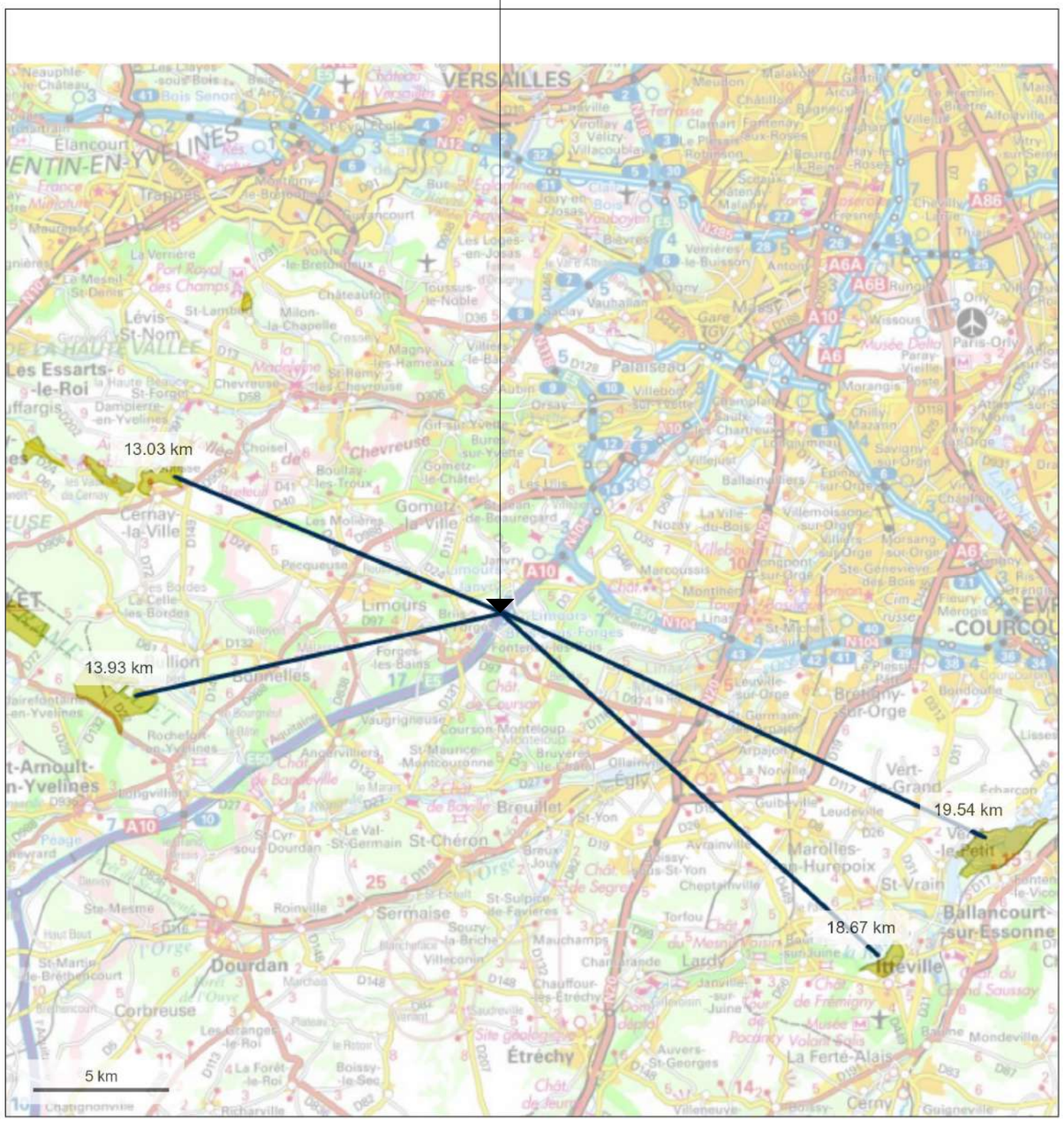

© IGN 2021 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 37′ 27″ E
Latitude : 48° 37′ 14″ N

Il n'y a pas de sites NATURA 2000 à proximité immédiate du projet.

TotalEnergies

TotalEnergies Marketing France
Immeuble "Le Spazio"
562, Avenue du Parc de l'Ile
92000 NANTERRE
TEL: 01.41.35.40.00 - FAX: 01.41.35.73.73

AIRE DE LIMOURS BRIIS-SOUS-FORGES

AUTOROUTE A10 SENS BORDEAUX /PARIS

91640 BRIIS-SOUS-FORGES

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION EVENTUELLE D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

CARTE DE LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000

DATE: 01/09/2021	CONTROLE: R. GENET
ECHELLE: 1/200 000°	DESSINE: M. REVEL

NF 59 788 | PIECE 6

REP	DATE	MODIFICATIONS	DESSINE PAR	CONTROLE PAR

una|a
Architecte - Gilles Dehareng
Chaussée de Waterloo 715 bte 38
1180 BRUXELLES
T +32 (0)2 347 08 89 - F +32 (0)2 347 09 89
Email gilles.dehareng@unaa.eu

ARCHICAD V. 24